



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION (N°831) DE MISE A  
DISPOSITION DE LA SALLE BERLIOZ A  
L'ASSOCIATION «CHŒUR ET ORCHESTRE  
SYMPHONIQUE DE PARIS», A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-22-413  
EN DATE DU 14 NOVEMBRE 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la demande de l'Association « Chœur et orchestre Symphonique de Paris » représentée par son Président et directeur musical, Monsieur Xavier RICOUR, dont le siège est situé au 8 rue du Général Renault, 75011 Paris, d'organiser une répétition, dans la salle Berlioz, le 16 octobre 2022 de 11h30 à 17h30 ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Association « Chœur et orchestre Symphonique de Paris » représentée par son Président et directeur musical, Monsieur Xavier RICOUR, dont le siège est situé au 8 rue du Général Renault, 75011 Paris, une convention de location de salle pour un montant de 234 € TTC (deux cent trente-quatre euros), afin d'organiser une répétition, dans la salle Berlioz, le 16 octobre 2022 de 11h30 à 17h30 ;

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**